



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/INF.10
PARIS, le 28 août 2009
Anglais et français seulement

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT BIENNAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES EFFORTS DE L'UNESCO CONCERNANT LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2005-2014), Y COMPRIS LA DÉCLARATION DE BONN ET LE PROJET DE STRATÉGIE

PROJET DE STRATÉGIE

Résumé

En application de la décision 181 EX/5 (I), le présent rapport fournit des informations sur le projet de stratégie de l'UNESCO pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014).

1. La crise financière et économique mondiale a fait clairement ressortir les faiblesses des modèles économiques dominants et, à cette occasion, a incité à remettre en question des postulats très répandus sur les modes de vie souhaitables, les modèles de développement et les valeurs personnelles. La soudaineté de la crise a été un choc pour ceux qui estimaient que la stabilité et la continuité allaient de soi. Les espoirs d'une reprise rapide se sont donc accompagnés du désir de solutions viables et à long terme et d'une durabilité plus solide, en particulier alors que se profilent d'autres crises – climatique, alimentaire et énergétique.

2. L'éducation a été affectée par le nouvel état de choses, et ce non seulement parce que des menaces ont pesé sur les budgets, les flux d'aides et les possibilités d'apprentissage mais aussi sous l'angle des finalités mêmes de l'éducation. En effet, il s'est agi de savoir pour quel type de société et d'économie, et en fait pour quel type de culture, l'éducation devait préparer les jeunes, et comment elle devait répondre au changement des réalités autour de nous en même temps que préparer, et contribuer, à un avenir différent. Ces types de questions sont depuis longtemps des composantes importantes de l'éducation pour le développement durable (EDD), mais elles ont désormais acquis un caractère d'urgence et une pertinence nouvelle. C'est ce qui est bien ressorti de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 31 mars au 2 avril 2009, et de la Déclaration de Bonn, où il est dit que « l'investissement dans l'éducation pour le développement durable (EDD) est un investissement dans l'avenir ».

3. En tant qu'institution chef de file et coordinatrice internationale de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), l'UNESCO est chargée de mobiliser les États membres et parties prenantes à s'engager davantage en faveur de l'EDD et de prendre la tête du mouvement mondial en faveur de l'EDD pour faire de la Décennie un succès. Comme la DEDD intéresse chacun, c'est à chacun qu'il appartient de contribuer, selon ses possibilités, à apporter des changements aux modes de pensée, valeurs, attitudes et comportements pour faire en sorte qu'ils aillent dans le sens du développement durable. L'UNESCO s'est engagée à servir, par l'éducation, de vecteur du changement pour mobiliser les États membres, partenaires, collectivités et individus au service de la Décennie. De plus, elle se doit d'encourager davantage la famille des Nations Unies à soutenir les États membres et parties prenantes dans leurs efforts pour promouvoir la philosophie et les objectifs de cette Décennie.

Le projet de stratégie de l'UNESCO pour la seconde partie de la DEDD

4. À la suite de consultations internes, l'UNESCO est entrée en contact avec le Groupe de référence de la DEDD, le Groupe d'experts chargé du suivi et de l'évaluation, le Groupe consultatif international pour la Conférence mondiale sur la DEDD et le Comité interorganisations des Nations Unies pour la DEDD dans le cadre d'un processus de consultation de parties prenantes multiples pour élaborer une stratégie de l'UNESCO en vue de la seconde partie de la Décennie. Cette stratégie est conçue pour associer et engager les secteurs de programme de l'UNESCO, les instituts et bureaux hors Siège dans l'optique d'une mise en œuvre accélérée et bien ciblée de la Décennie.

5. Le projet de stratégie s'appuie sur la Déclaration de Bonn et sur les conclusions de la première phase du suivi et d'évaluation de la DEDD, ainsi que sur les résultats des autres réunions internationales consacrées à l'EDD et de la quatrième Conférence internationale sur l'éducation relative à l'environnement (Ahmedabad, 2007). La Déclaration de Bonn insiste en particulier sur l'importance de l'éducation dans le programme mondial de développement et sur la contribution essentielle que l'EDD peut apporter aux objectifs, au contenu et à la qualité de toute l'éducation. La stratégie de l'UNESCO sera appliquée conjointement avec le Plan international de mise en œuvre qui, en même temps que la Déclaration de Bonn, offrira un cadre stratégique d'ensemble pour l'UNESCO et ses partenaires de la DEDD au cours de la seconde moitié de la Décennie. L'objectif d'ensemble est donc d'aider les États membres et autres parties prenantes à relever les défis du développement durable mondial par le biais de l'EDD.

6. La stratégie prévoit un ensemble de priorités bien ciblées par lesquelles l'UNESCO traduira le savoir en action et encouragera une intégration plus poussée de l'EDD dans tous les types et cadres d'éducation à tous les niveaux. L'UNESCO s'emploiera à créer un environnement favorable à la promotion de l'EDD et entreprendra les activités de renforcement des capacités nécessaires pour que les États membres et autres parties prenantes/partenaires puissent atteindre les objectifs de la Décennie, contribuant par là aussi à la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

7. L'UNESCO concentrera ses efforts, pendant la seconde moitié de la DEDD, sur quatre domaines d'action stratégiques :

- (1) développer les synergies avec différentes initiatives en matière d'éducation et de développement (EPT, OMD, DNUA, EDUSIDA), et renforcer les partenariats entre parties prenantes de l'EDD ;
- (2) renforcer les capacités au service de l'EDD ;
- (3) élaborer, mettre en commun et appliquer les connaissances relatives à l'EDD ;
- (4) préconiser l'EDD, et améliorer la connaissance et la compréhension de la durabilité.

8. Dans chaque domaine d'action stratégique, l'UNESCO s'emploiera à stimuler les initiatives originales, à promouvoir de nouvelles formes de coopération et à favoriser les bonnes pratiques en matière d'EDD. Dans l'ensemble de la stratégie, un accent particulier sera placé sur les aspects liés au genre et à la jeunesse. En ce qui concerne le genre, on s'efforcera notamment de recenser et diffuser en matière d'EDD des politiques et pratiques efficaces qui tiennent compte des besoins des deux sexes et soient favorables à l'égalité des sexes. En ce qui concerne la jeunesse, l'UNESCO encouragera les initiatives et partenariats qui dégagent des possibilités pour sélectionner, tester et mettre en application des idées et conceptions novatrices pilotées par des jeunes, en collaboration avec diverses organisations internationales, régionales et locales de jeunesse et d'étudiants.

A. Renforcer les synergies avec différentes initiatives d'éducation et de développement

9. La réalisation du développement durable requiert un changement global des mentalités, croyances et comportements, et c'est un domaine où l'éducation a un rôle décisif à jouer. En outre, le développement durable nécessite la mise en place de partenariats à tous les niveaux – local, national, régional et mondial – ce qui vaut certainement aussi pour l'éducation, où il est essentiel de créer des synergies entre les différentes initiatives et de mettre à profit les compétences existantes au sein des institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies. De plus, l'EDD a démontré sa pertinence pour des objectifs de développement plus larges notamment en ce qui concerne les OMD. L'approche intégrée et systémique adoptée pour l'EDD est particulièrement propice à la création et au renforcement de telles synergies.

10. Conformément à son rôle de catalyseur de la coopération internationale, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) renforcer sa position de chef de file et de coordonnatrice de la DEDD, en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), UN-HABITAT, l'Université des Nations Unies (UNU) et les institutions partenaires de l'Éducation pour tous (entre autres), en confortant encore l'engagement du système des Nations Unies en faveur de l'EDD et de la DEDD, ainsi qu'en intégrant l'EDD dans les stratégies d'union dans l'action au niveau des pays, particulièrement par le biais des processus du PNUAD ;
- (b) poursuivre et élargir le dialogue avec les gouvernements et d'autres acteurs essentiels (en particulier de la société civile, des médias et du secteur privé) afin de faciliter les partenariats mondiaux et régionaux, ainsi que la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud, dans la cadre de la Décennie, notamment dans le but de resserrer les liens entre l'EDD et l'EPT, avec la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, l'Initiative mondiale sur le VIH/SIDA et l'éducation et d'autres grandes initiatives dans le domaine de l'éducation, ainsi qu'avec les processus relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement ;
- (c) intégrer davantage l'EDD dans ses processus de programmation grâce à la plateforme sur l'EDD ainsi qu'à la participation de l'Organisation à la gestion et au suivi de grandes conventions internationales, par exemple celles axées sur la biodiversité, le changement climatique, la désertification et le patrimoine culturel ; l'UNESCO s'efforcera notamment de promouvoir l'EDD comme le cadre le mieux adapté pour faire face, par l'éducation, aux questions liées au changement climatique.

B. Développer et renforcer les capacités pour l'EDD

11. La réorientation de l'éducation pour y intégrer les principes, valeurs et pratiques du développement durable doit non seulement se faire dans les institutions d'éducation formelle, mais également dans le cadre de nombreux autres processus d'apprentissage et contextes sociaux. De plus, même si la mise en place d'une éducation qui donne aux individus les moyens de relever les

grands défis du développement durable est un effort associant de multiples acteurs – une tâche pour l'ensemble de la société –, la responsabilité première en incombe aux pouvoirs publics. Pour soutenir cet effort, l'UNESCO reconnaît qu'il y a lieu de mettre en place des politiques adaptées et des programmes bien conçus. Le renforcement des aptitudes, compétences et connaissances professionnelles des enseignants et éducateurs, ainsi que la promotion d'une culture du suivi et de l'évaluation, sont des éléments essentiels à cet égard.

12. Conformément à sa fonction d'organisme de développement des capacités, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) aider les États membres et les autres partenaires à mettre en œuvre la DEDD, notamment par un renforcement des capacités en amont et des recommandations concernant l'élaboration de stratégies nationales cohérentes en matière d'EDD, l'intégration de l'EDD dans les plans et programmes d'éducation et les programmes scolaires, et la planification du suivi et de l'évaluation ;
- (b) aider les États membres à réorienter la formation des enseignants et les programmes de formation pour prendre en compte la problématique du développement durable, notamment grâce à l'élaboration d'outils pédagogiques d'appui, la mobilisation des réseaux d'enseignants, ainsi que la recherche et la mise en commun de méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices en matière d'EDD ;
- (c) aider les États membres à poursuivre l'élaboration de cadres d'évaluation et de suivi, ainsi que d'outils et d'indicateurs, permettant d'évaluer les progrès de l'EDD et de rendre régulièrement compte de la mise en œuvre de la DEDD et du suivi de la Déclaration de Bonn.

C. Acquérir, diffuser et appliquer les connaissances sur l'EDD

13. Le savoir est une composante essentielle de l'Éducation en vue du développement durable. La promotion de la recherche, l'appui à la compréhension scientifique, ainsi que le partage et la diffusion de l'immense quantité de connaissances disponibles, y compris des savoirs traditionnels et autochtones, sont au cœur des activités de la DEDD. L'UNESCO apportera son soutien à l'élaboration de programmes nationaux de recherche et aidera à renforcer les capacités des établissements d'enseignement supérieur pour leur permettre d'entreprendre des activités de recherche et d'innovation en matière d'EDD.

14. Conformément à sa fonction de laboratoire d'idées, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) promouvoir, à travers ses programmes, instituts et réseaux, la recherche portant sur l'EDD afin de produire des connaissances, partager de nouvelles approches et améliorer un dialogue fondé sur des données factuelles, notamment en recensant et en soutenant les institutions qui pourraient servir de centres d'expertise et d'innovation en matière d'EDD, et en créant une réserve d'experts et de conseillers techniques, avec l'aide des commissions nationales, des établissements d'enseignement supérieur et des organisations non gouvernementales ;
- (b) améliorer ses résultats en tant que centre d'échange d'informations en recueillant des données sur les programmes, innovations, bonnes pratiques et matériels en matière d'EDD, et en diffusant ces informations au moyen des TIC et par d'autres voies ;
- (c) mobiliser et tirer pleinement parti des compétences qui existent au sein de ses secteurs de programme et de ses réseaux (tels que les chaires UNESCO dans le domaine de l'EDD) dans l'objectif non seulement de produire et diffuser des connaissances, mais également de les appliquer de façon concrète ; l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA), le Réseau du système

des écoles associées de l'UNESCO, l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial apporteront d'importantes contributions à l'EDD et à la Décennie.

D. Promouvoir l'EDD et sensibiliser l'opinion en lui faisant mieux comprendre ce qu'est la durabilité

15. Le succès de la Décennie repose sur l'élaboration et le partage d'une vision commune de l'EDD, ainsi que sur une mobilisation en faveur de la DEDD, tant au niveau d'ensemble qu'en vue d'objectifs bien ciblés. La société civile, les médias et le secteur privé constituent des partenaires essentiels pour parvenir à une mobilisation de grande ampleur. Il est nécessaire d'accroître la visibilité et d'améliorer l'image de l'EDD, en particulier auprès des éducateurs, des décideurs et des jeunes, afin de mieux faire connaître les enjeux du développement durable et susciter une plus vaste adhésion.

16. Conformément à son rôle de centre d'échange d'informations, guidée par ses responsabilités de chef de file pour le chapitre 36 (Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation) d'Action 21, et en s'appuyant sur la Stratégie de communication révisée de la DEDD, l'UNESCO s'attachera à :

- (a) renforcer son action de persuasion/promotion et ainsi à accroître la visibilité de la Décennie grâce à une démarche de communication très diversifiée (ambassadeurs de bonne volonté, remise de prix, campagnes de sensibilisation, clips destinés aux médias, etc.) afin d'améliorer l'information du public, la sensibilisation et la mobilisation en faveur de l'EDD et de la DEDD ;
- (b) mettre au point des outils de sensibilisation pour faire ressortir la pertinence et l'importance de l'EDD et plaider pour la mobilisation de ressources et de fonds adéquats en faveur de l'EDD ;
- (c) intensifier ses efforts et initiatives pour faire en sorte que l'EDD figure en meilleure place sur l'agenda international et souligner la pertinence et l'importance de l'éducation et de la formation en vue du développement durable dans les grands forums consacrés à l'éducation et au développement tels que les conférences et processus internationaux, y compris le G-8, le G-20, la Commission du développement durable (CDD), le Groupe de haut niveau sur l'EPT, l'Initiative E-9, le Conseil des chefs de secrétariat, le Forum de Davos et les conférences mondiales des Nations Unies (notamment la 15^e Conférence des parties à la CCNUCC – COP 15 – à Copenhague, au Danemark, en décembre 2009).

Mise au point de la Stratégie pour la seconde moitié de la DEDD

17. La mise au point de cette stratégie nécessitera de nouvelles consultations internes et externes par voies électroniques, ainsi que dans le cadre de réunions et réseaux d'experts, des prochaines conférences de l'UNESCO (telles que CONFINTEA VI) et d'autres manifestations.

18. Afin d'assurer une plus grande participation, ainsi qu'une meilleure appropriation de la stratégie, il est important que l'UNESCO adapte sa stratégie globale aux contextes régionaux. Les caractéristiques, défis et priorités de chaque région seront donc pris en considération. En outre, un calendrier général sera établi pour faire ressortir les dates marquantes entre 2009 et la fin de la Décennie.

19. La version complète et détaillée de la stratégie pour la seconde moitié de la DEDD sera soumise au Conseil exécutif à sa 184^e session. Elle sera ensuite présentée, avec le rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre de la Décennie (demandé par la résolution 59/237), à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 65^e session (automne 2010).